RÈGLEMENT OFFICIEL

TRAIL DES ANGLAIS 2027

14e édition · Dimanche 28 février 2027

Le Port → Saint-Denis · Chemin des Anglais

DISTANCE **30 km**	DÉNIVELÉ **1 270 m D+**	DÉPART **05h30**	TEMPS LIMITE **8h30**
PARTICIPANTS **1 600 max.**	INSCRIPTION **36 €**	ÂGE MINIMUM **Né(e) en 2007 ou avant**	CLÔTURE DOSSIERS **7 février 2027**

Départ : Gymnase COTUR — Lycée Jean Hinglo, Le Port
Arrivée : Stade de la Redoute, Saint-Denis
Inscriptions : Klikego, via traildesanglais.re

Organisation : **ILOP SPORT** · sport@ilop.re · traildesanglais.re
Mise à jour : 29/10/2026

SOMMAIRE

Préambule 3
Article 1 Organisation 3
Article 2 Définition de l'épreuve 3
Article 3 Modalités de participation 4
Article 4 Conditions d'inscription 4
Article 5 Matériel obligatoire – Obligations – Responsabilités 6
Article 6 Dossards – Chronométrie 6
Article 7 Remise des dossards 6
Article 8 Programme 7
Article 9 Barrières horaires 7
Article 10 Récompenses 7
Article 11 Abandon – Hors délai – Rapatriement 8
Article 12 Pénalisation 8
Article 13 Assistance médicale – Sécurité 8
Article 14 Annulation – Remboursement – Échange 9
Article 15 Assurance 10
Article 16 Contrôle antidopage 11
Article 17 Réclamations 11
Article 18 Parc national et respect de l'environnement 11
Article 19 Couverture, médias, droit à l'image 12
Article 20 Données personnelles et RGPD 12

PRÉAMBULE

Le présent document définit le règlement sportif de l'Événement « Trail des Anglais 2027 ».

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, en tant que participant ou consommateur.

Votre inscription à l'Événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toute modification s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par tout moyen, y compris par la publication d'une version révisée du présent règlement sur le site de l'Événement.

En s'inscrivant, chaque participant prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement de la course ;
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement ;
- Je m'engage à respecter le présent règlement en tous points ;
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir ;
- Je déclare m'être renseigné(e) sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharge l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part ;
- J'ai lu, compris et accepté qu'en cas de fausse déclaration, l'organisation se réserve le droit d'annuler mon inscription sans remboursement des frais payés ;
- J'accepte le traitement de mes données personnelles tel que décrit à l'article 20 du présent règlement ;
- Je reconnais recevoir de l'organisation des communications (courrier, e-mail, messages ou tout autre service de communication électronique) indispensables à ma participation à l'Événement et à ma sécurité, et accepte de figurer sur la liste des inscrits et dans les résultats.

Article 1 ORGANISATION

L'événement TRAIL DES ANGLAIS est organisé par **ILOP SPORT**, 11 ter rue des Écoliers, Appt 6, Résidence Pulcherima, 97490 Sainte-Clotilde, La Réunion — RCS 752 327 163.

Article 2 DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

La **14e édition** du Trail des Anglais se déroule le **dimanche 28 février 2027**. Le départ sera donné **à 05h30** au Gymnase COTUR (Lycée Jean Hinglo) du Port.

Distance	30 km
Dénivelé positif	1 270 m D+
Départ	Gymnase COTUR — Lycée Jean Hinglo, Le Port
Itinéraire	Chemin des Anglais, Grande Chaloupe, Saint-Bernard, Maison ONF, Colorado
Arrivée	Stade de la Redoute, Saint-Denis
Ravitaillements	5 points, arrivée comprise (eau, orange, boisson sucrée…)

Le détail du parcours officiel est consultable sur le site web de l'organisateur : **traildesanglais.re**.

> **Gobelet obligatoire :** aucun gobelet jetable n'est fourni aux ravitaillements. Chaque coureur doit avoir son propre gobelet.

Le parcours peut être amené à être modifié sur demande des autorités (voir article 14).

Article 3 MODALITÉS DE PARTICIPATION

Tous les concurrents s'engagent à lire et à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription, et dégagent la responsabilité de l'organisateur pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Nombre de coureurs	**1 600** maximum
Droits d'inscription	**36 €** (trente-six euros)
Âge minimum	Catégorie FFA **Espoirs** — nés entre **2005 et 2007** (interdit à toute catégorie inférieure)
Format	Course en une seule étape
Règlement sportif	Celui de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Ce trail est réservé aux personnes entraînées et en bonne condition physique.

Article 4 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription sur Klikego

Les inscriptions se font sur la plateforme **Klikego**, via le lien disponible sur le site **traildesanglais.re**, dans la limite des places disponibles.

Toute personne souhaitant participer à l'Événement accepte de **créer son compte** sur Klikego et accepte les Conditions d'Utilisation de cette plateforme ainsi que sa Politique de Confidentialité. **Le participant doit compléter son profil** sur Klikego (informations et pièces obligatoires). Il s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Lors de son inscription, le participant doit pouvoir fournir une attestation PPS valide ou une licence FFA à jour. Si l'inscription est réalisée sans l'une de ces pièces, le participant dispose d'un **délai de 10 jours** pour compléter son dossier sur la plateforme. Passé ce délai, son inscription pourra être annulée et remboursée avec une retenue de 10 € pour frais de dossier.

Une seule inscription par compte coureur Klikego est possible à une même épreuve : il n'est pas possible d'inscrire deux personnes à la même épreuve depuis le même compte. Dans cette hypothèse, l'inscription en double sera annulée et remboursée, retenue faite de 1 € pour frais de transaction et de traitement.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, sauf dans les cas prévus à l'article 14 « Annulation – Remboursement – Échange ».

Dossier coureur

Le dossard ne sera délivré que si le dossier du participant est complet sur Klikego (informations et pièces obligatoires), comprenant au minimum :

Nom, prénom(s)	Catégorie sportive de la fédération d'appartenance
Sexe	Copie de la licence FFA conforme ou attestation PPS
Nationalité	Nom et téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence
Date de naissance	Taille de tee-shirt

D'autres informations ou pièces, obligatoires et/ou facultatives, peuvent être demandées par l'organisateur dans le formulaire d'inscription en ligne.

Licence FFA ou Parcours Prévention Santé (PPS)

En participant au TRAIL DES ANGLAIS, vous participez à une épreuve sportive organisée ou agréée par une fédération sportive. Votre participation est donc subordonnée à la présentation obligatoire :

- d'une licence sportive délivrée par la FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé Running » ou « Pass' J'aime Courir », en cours de validité à la date de l'Événement ;
- **ou** d'une attestation **Parcours Prévention Santé (PPS)**, disponible sur https://pps.athle.fr/.

> **Validité du PPS :** le PPS est valable **1 an** à compter de sa date d'obtention. Il doit être **en cours de validité le jour de la course, soit le 28 février 2027**.

Le PPS ou la copie de la licence doit être chargé(e) au format dématérialisé sur votre profil coureur Klikego. **Aucune pièce envoyée par courrier ne sera prise en compte.**

Ces pièces doivent être transmises suffisamment en amont de l'Événement, et au plus tard avant la clôture des dossiers sur Klikego. Le participant doit vérifier sur son compte Klikego que son dossier a bien été validé.

> **Clôture des dossiers : dimanche 7 février 2027 à 23h59.** Après cette date, les dossiers incomplets seront clos sur Klikego et la participation à l'épreuve ne sera plus garantie. Si le quota maximal (1 600 dossards) est atteint avant cette date, les inscriptions seront automatiquement closes.

Toute inscription hors délai ou incomplète ne sera pas prise en compte. **Aucune inscription ne sera validée tant que le dossier ne sera pas complet** (paiement, informations et documents demandés).

Des contrôles d'authenticité des PPS et licences sont susceptibles d'être effectués par l'organisateur, même lorsque le participant a téléchargé ces pièces sur son compte Klikego. Le participant doit donc obligatoirement pouvoir les présenter lors du retrait de son dossard ou lors de l'Événement. Des contrôles pourront également être effectués pendant l'Événement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.

Places réservées

Public	Conditions
Élites — 1ers au scratch H & F de l'édition 2026	Invités : l'organisation prend en charge les frais d'inscription. Confirmation d'inscription avec toutes les pièces obligatoires au plus tard **1 mois avant la course, soit le 28 janvier 2027**.
Élites — 10 premiers au scratch H & F de l'édition 2026	Place réservée. Confirmation d'inscription avec toutes les pièces obligatoires **et le paiement** au plus tard le **28 janvier 2027**.
Partenaires de l'édition	Places réservées. Confirmation d'inscription avec toutes les pièces obligatoires au plus tard le **28 janvier 2027**.

Sans confirmation écrite dans ce délai, les places réservées sont remises à disposition.

Un concurrent non inscrit repéré sur la course comme y participant de manière manifeste pourra faire l'objet d'un courrier et d'une demande de sanction auprès de sa fédération d'origine ou de son team.

Participants résidant à l'étranger

Les participants résidant à l'étranger sont tenus de fournir une attestation PPS (Parcours Prévention Santé).

Article 5 MATÉRIEL OBLIGATOIRE – OBLIGATIONS – RESPONSABILITÉS

Matériel obligatoire	Matériel vivement conseillé
1 pièce d'identité (ou sa copie)	1 réserve d'eau (1 litre minimum)

Matériel obligatoire	Matériel vivement conseillé
1 téléphone portable chargé, allumé pendant toute la course	1 couverture de survie
1 gobelet à présenter aux postes de ravitaillement	1 ration alimentaire
	Casquette et crème solaire

Les bâtons sont interdits.

Il n'y aura pas de contrôle systématique, mais un contrôle pourra être effectué ponctuellement au filtrage de départ. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect du matériel obligatoire.

Conformément à notre volonté de réaliser un événement respectueux de l'environnement, chaque coureur s'engage à respecter le présent règlement et à **ne laisser aucun déchet sur son passage, à utiliser systématiquement un gobelet réutilisable, à respecter son environnement, les sentiers, villages et îlets traversés ainsi que leurs habitants, l'équipe organisatrice, les bénévoles et les autres coureurs.** Tout manquement à ces obligations pourra être sanctionné, jusqu'à la disqualification immédiate.

La manifestation se déroulant en partie dans le cœur du Parc national de La Réunion, l'organisateur pénalisera ou disqualifiera tout coureur contrevenant à la réglementation en vigueur et aux points précisés à l'article 18 du présent règlement.

Article 6 DOSSARDS – CHRONOMÉTRIE

Le dossard est nécessaire pour accéder à la zone de départ. Il doit être porté **sur le devant** et rester visible et entièrement lisible pendant toute la course, y compris en cas d'intempéries. L'absence de dossard aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraîne la disqualification du concurrent.

Il est interdit de courir torse nu.

Chaque participant reçoit, lors du retrait de son dossard, une puce électronique (bandelette collée au dos du dossard), initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Elle sert de contrôle de régularité en différents points du parcours et à l'arrivée. Pour garantir son bon fonctionnement, la puce ne doit être ni pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'Organisateur, par des moyens humains et/ou matériels, ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il subsiste un très faible pourcentage de non-détection. L'absence de données résultant d'une non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne saurait en être tenu pour responsable.

Toute réclamation relative à une non-détection de la puce devra être formulée au plus tard dans les 24 heures suivant la fin de l'épreuve.

Article 7 REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera exclusivement aux dates et lieux indiqués sur le site **traildesanglais.re** ou sur la page Facebook ILOP SPORT.

Aucun dossard ne sera remis le jour de la course.

Une **pièce d'identité est obligatoire** pour récupérer votre dossard. Les dossards peuvent être retirés par une tierce personne sur présentation de la pièce d'identité du coureur.

Article 8 PROGRAMME

Dimanche 28 février 2027 — Le Port → Saint-Denis

Horaire	Déroulé
03h00 – 05h00	Accueil, petit-déjeuner, pointage
05h00	Fermeture du parc fermé
05h15	Briefing de départ
05h30	**Départ de la course**
07h45	Arrivée des premiers à la Redoute (estimation)
14h00	**Fin de la course à la Redoute**

Article 9 BARRIÈRES HORAIRES

Le temps limite est fixé à **8h30** pour ce trail. Les horaires de passage au-delà desquels les concurrents sont déclarés hors course sont les suivants :

Point de passage	Heure limite de passage
Grande Chaloupe	09h00
Colorado	11h30
La Redoute (arrivée)	**14h00 — clôture de la course**

La liste des classements définitifs sera arrêtée à 14h00 sur le site d'arrivée.

Article 10 RÉCOMPENSES

Tous les participants, hommes et femmes, sont répartis dans les catégories d'âge définies par la FFA, chacune déclinée en classement masculin et féminin :

Espoirs	Seniors	Masters 0	Masters 1
Masters 2	Masters 3	Masters 4	Masters 5
Masters 6	Masters 7	Masters 8	Masters 9
Masters 10			

Les trois premiers du classement scratch, masculin et féminin, sont récompensés, ainsi que les trois premiers de chaque catégorie :

Classement	1er	2e	3e
Scratch Hommes	200 €	150 €	100 €
Scratch Femmes	200 €	150 €	100 €
Podiums par catégorie	Récompenses et lots	Récompenses et lots	Récompenses et lots

La remise des prix a lieu à l'issue des arrivées, dès qu'un podium est complet. Les lauréats doivent récupérer ou faire récupérer leur trophée le jour même. Tout lot non récupéré à l'issue de la remise des récompenses sera considéré comme perdu.

Les réclamations relatives aux classements sont traitées dans les conditions de l'article 17.

Article 11 ABANDON – HORS DÉLAI – RAPATRIEMENT

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. À défaut, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du coureur aux éditions ultérieures.

Tout concurrent n'ayant pas franchi une barrière horaire dans les délais fixés à l'article 9 est déclaré hors course et doit remettre son dossard au responsable du poste.

Article 12 PÉNALISATION

Le coureur encourt une pénalité en cas de :

- assistance par le fait d'être accompagné par un coureur sans dossard sur une distance jugée trop importante par la direction de course ;
- non-présentation à un poste de contrôle ;
- absence de dossard ou dossard porté de manière non visible à l'avant du coureur ;
- port d'un dossard appartenant à un autre participant ;
- utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve ;
- prise de raccourcis sur les sentiers ;
- non-respect du code de la route ;
- course torse nu ;
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle antidopage (voir article 16) ;
- non-assistance à un concurrent en difficulté ;
- pollution ou dégradation des sites, abandon de déchets sur le parcours, y compris de déchets biodégradables ;
- refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve ;
- état physique ou psychique jugé incompatible avec la poursuite de l'épreuve par le médecin ;
- insultes, menaces ou coups envers les contrôleurs, les membres de l'organisation ou les bénévoles.

Toute prise de position orale ou écrite, avant, pendant ou après l'épreuve, à caractère diffamatoire ou injurieux, pourra être sanctionnée par une interdiction de participer à une ou plusieurs épreuves pendant une ou plusieurs années, selon la gravité des propos tenus, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.

Dans tous ces cas, la direction de course décide de la sanction après avoir entendu le concurrent. Celle-ci peut aller d'une pénalité en temps jusqu'à la disqualification dans les cas les plus graves.

Article 13 ASSISTANCE MÉDICALE – SÉCURITÉ

Une équipe médicale pluridisciplinaire, mise en place par l'organisation, est présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assure l'assistance médicale des concurrents aux postes de secours et avise sans délai la direction de course ou l'organisateur de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre l'épreuve. La décision finale appartient à l'organisateur. La couverture médicale est assurée par des médecins et des équipes de la Sécurité civile.

> **Numéro d'urgence :** il figure sur chaque dossard et peut être appelé à tout moment pendant la course.

Des signaleurs sont positionnés aux endroits stratégiques du parcours, notamment à chaque traversée de route ou intersection, et des serre-files ferment la course.

Le directeur de course se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour des raisons de sécurité (traversées de rivières, passages étroits, éboulis, ravins, etc.). L'équipe organisatrice est seule autorisée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident causé par le non-respect du code de la route. Un briefing rappelant les consignes de sécurité sera fait avant le départ.

Article 14 ANNULATION – REMBOURSEMENT – ÉCHANGE

A. Annulation de l'inscription par le concurrent

Date de la demande	Conditions
Jusqu'au **jeudi 18 février 2027 à 23h59**	Remboursement minoré de **10 €** de frais de dossier. Demande uniquement par e-mail à **sport@ilop.re**, en précisant nom, prénom et date de naissance.
À partir du **vendredi 19 février 2027**	**Aucun remboursement ni remplacement**, quel que soit le motif invoqué (y compris blessure avec certificat médical, grossesse, voyage, etc.).

A1. Bourse aux dossards

Une fois le quota d'inscriptions atteint, l'organisateur pourra ouvrir une bourse aux dossards. L'échange de dossard est alors possible **uniquement via la plateforme Klikego**.

- La démarche est réalisée depuis le compte du coureur déjà inscrit, **au plus tard le jeudi 18 février 2027 à 23h59**, et le dossier du remplaçant doit être complet sur Klikego.
- Le coureur qui revend son dossard peut le céder à une personne de son entourage via un lien privé fourni par Klikego, ou le mettre en vente publiquement sur Klikego.
- Le coureur qui revend son dossard est remboursé via la plateforme, avec une retenue de 10 € pour frais de dossier.
- Le coureur qui rachète le dossard règle 36 € sur la plateforme Klikego.

Les dossards échangés par tout autre moyen que cette bourse ne seront pas validés par l'organisation, qui se réserve le droit de ne pas accepter le coureur sur la course.

B. Annulation ou report sur demande des autorités

Situation	Conditions
Annulation sans report possible en 2027, décidée au plus tard le **samedi 13 février 2027**	Remboursement des droits d'inscription minoré de **5 €** pour frais de dossier et de transaction bancaire.
Annulation sans report possible en 2027, décidée à partir du **dimanche 14 février 2027**	Remboursement des droits d'inscription, déduction faite de toutes les dépenses engagées pour l'organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc.). Le montant est communiqué aux inscrits dans les 15 jours suivant la date prévue de la course.
Report de la course en 2027	Deux options au choix du participant : a) remboursement des droits d'inscription, minoré de 5 € pour frais de dossier ; b) transfert du dossard sur l'édition reportée, dont la date sera précisée ultérieurement ; les droits d'inscription sont alors conservés intégralement par l'organisateur.

C. Annulation par l'organisateur pour un motif communément admis

En cas d'annulation de la course par l'organisateur pour un motif communément admis (de type météorologique, par exemple), les droits d'inscription sont remboursés, déduction faite de toutes les dépenses engagées pour l'organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc.). Le montant est communiqué aux inscrits dans les 15 jours suivant la date prévue de la course.

> **À compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif d'arrêt de la course.**

Modification de parcours

Le parcours peut être amené à être modifié sur demande des autorités. Dans cette hypothèse, l'Organisation s'efforcera de proposer un parcours de repli et de maintenir la course, sous réserve notamment de l'obtention de toutes les autorisations, sans pouvoir être tenue pour responsable de l'annulation éventuelle de l'épreuve.

Article 15 ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit, pour la durée de la manifestation, une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et de celle de ses préposés, à l'égard des tiers et des concurrents. Cette garantie ne joue que si les dommages subis par les concurrents résultent d'une faute de l'Organisateur. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Cette assurance est **facultative mais fortement recommandée** : elle permet au participant d'être couvert pour ses propres dommages corporels, y compris en l'absence de faute de l'Organisateur.

Dommages matériels

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens et objets personnels des participants pendant la course. Il appartient à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance pour ses objets (caméra embarquée, lunettes, etc.).

La responsabilité de l'organisation est dégagée dès l'abandon, la disqualification pour pointage tardif, ou la mise hors course par décision médicale ou toute autre décision de l'organisation.

Article 16 CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant l'épreuve ou à l'arrivée. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraîne, outre la disqualification et sans préjuger de sanctions plus lourdes, l'interdiction de participer à l'édition suivante. Une pièce d'identité devra être présentée par le participant au médecin préleveur de l'AFLD.

Article 17 RÉCLAMATIONS

Les réclamations relatives aux classements sont recevables par écrit auprès de l'Organisateur, au lieu d'arrivée, **dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires**. Passé ce délai, elles ne sont plus recevables. Les réclamations liées à une non-détection de la puce électronique relèvent du délai prévu à l'article 6.

Si la réclamation est jugée irrecevable ou sans objet, l'Organisation se réserve le droit d'engager des sanctions et/ou des poursuites.

Article 18 PARC NATIONAL ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'épreuve se déroule en partie dans le cœur du Parc national de La Réunion, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Les milieux naturels traversés et les espèces végétales qui les composent sont particulièrement fragiles et sensibles à divers impacts. Cela implique une attention particulière au piétinement et, le cas échéant, à l'installation du matériel et au stationnement des véhicules aux points d'assistance, de ravitaillement ou de bivouac.

Impacts liés aux déchets, même biodégradables

- Prolifération des rats et des chats en milieu naturel, entraînant la destruction d'oiseaux endémiques et de leurs œufs, certaines espèces étant fortement menacées (ex. : Tuit-tuit, pétrels) ;
- Pollution par des déchets toxiques (piles, etc.) ;
- Dégradation paysagère et esthétique des espaces naturels.

Il est donc interdit de jeter tout déchet.

Impacts liés à l'emprunt de raccourcis

- Destruction directe d'habitats indigènes ;
- Piétinement hors sentier favorisant la dissémination d'espèces exotiques envahissantes ;
- Destruction irréversible du sentier par une érosion due au piétinement, fortement accélérée par les pluies ;
- Dégradation paysagère et esthétique.

Il est donc interdit d'emprunter tout raccourci.

Impacts liés à l'utilisation du feu hors des places aménagées

Les conditions climatiques, l'inflammabilité de la végétation et du sol à La Réunion ainsi que le relief rendent les incendies de forêt difficilement maîtrisables. La destruction des milieux naturels par le feu est souvent irréversible du fait de la colonisation rapide par des espèces exotiques envahissantes (ex. : Maïdo en 2010 et 2011).

Il est donc interdit d'allumer un feu en dehors des places aménagées.

Article 19 COUVERTURE, MÉDIAS, DROIT À L'IMAGE

L'Organisation de l'événement est propriétaire du logo, des visuels et du nom de la course. Elle se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de plagiat. L'Organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de l'événement (photographies et vidéos). Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.

Les professionnels de l'audiovisuel ou de la photographie doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisateur. Aucune image, photographie ou vidéo ne pourra être commercialisée auprès de particuliers, de partenaires privés ou de chaînes de télévision, de quelque nature que ce soit, sans l'accord de l'organisation du Trail des Anglais.

Seules les structures médias agréées pourront photographier ou filmer les concurrents, en dehors du traitement de l'actualité dans les journaux papier ou télévisés.

Article 20 DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants ne sont destinées qu'au personnel habilité de l'Organisateur, responsable du traitement de ces données, et à ses sous-traitants. Tous s'engagent à respecter la réglementation en matière de collecte et de traitement des données personnelles.

En commandant un produit ou un service relatif à l'Événement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené(e) à fournir un certain nombre de données et d'informations, notamment lors de votre inscription, afin de compléter les données que vous avez communiquées à Klikego. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et constituent des données personnelles au sens de la réglementation applicable.

L'Organisateur collecte ces Données pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables, et notamment afin de :

- permettre la création, la gestion et l'accès à votre compte ;
- fournir les informations et les Services demandés, et notamment vous permettre de vous inscrire aux Événements proposés sur Klikego ;
- permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions ;
- faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Événement auquel vous êtes inscrit(e) ;
- s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non contre-indication médicale à la participation à l'Événement ;
- permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- envoyer des e-mails ou SMS afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de l'Événement ;
- permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre d'y participer ;
- publier la liste des inscrits et les résultats (y compris en direct), vous informer de vos résultats et vous communiquer vos diplômes ;
- permettre toute autre finalité nécessaire et/ou utile à l'Événement.

En vous inscrivant, vous acceptez expressément de figurer sur la liste des inscrits (nom, prénom, catégorie) et dans les résultats (nom, prénom, catégorie, temps, classement, dossard).

Partage des données

L'Organisateur est susceptible de partager des Données vous concernant avec des tiers :

- avec ses filiales et affiliés, auquel cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions ;
- avec les partenaires concernés, si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services auprès de ces partenaires, afin de satisfaire votre demande ; ces tiers pourront vous adresser des communications, du courrier ou des courriels ;
- avec ses fournisseurs, prestataires, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour son compte (par exemple : le chronométreur, le fabricant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale), qui se sont engagés à préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les participants sont susceptibles de recevoir par e-mail des informations concernant l'épreuve à laquelle ils sont inscrits ainsi que d'autres manifestations organisées par l'Organisateur. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

Vos droits

La collecte et le traitement des données personnelles des participants respectent les dispositions du Règlement (UE) n° 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD).

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes sur l'ensemble des Données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des

directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données après votre décès.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en contactant l'organisateur :

> **ILOP SPORT** — 11 ter rue des Écoliers, Appt 6, Résidence Pulcherima, 97490 Sainte-Clotilde
> E-mail : **sport@ilop.re**

Vos demandes seront traitées dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

L'organisateur, ILOP SPORT
Le Président, Stéphane ANDRÉ



Règlement mis à jour le 29/10/2026